



Concours carnassier

Le samedi 12 septembre 2015

Sur le plan d'eau les Padoux

Cette compétition amicale est organisée en commun par APBD et Pro pêche 08

REGLEMENT

Article 1 : Condition de participation

Tout pêcheur participant doit posséder son permis de pêche fédéral (mais pas obligatoirement celui des ballastières) et respecter la réglementation en vigueur en matière de pêche.

Chaque pêcheur devra posséder un gilet de sauvetage.

Le montant de l'inscription s'élève à 40 € par équipe.

Article 2 : Modes de pêche autorisés.

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet, cependant, les concurrents pourront disposer du nombre de canne qu'ils désirent sur leur embarcation.

La pêche en marchant dans l'eau ou depuis la berge n'est pas autorisée.

L'utilisation de l'épuisette pour hisser le poisson sur l'embarcation est autorisée. Les pinces buccales seront tolérées mais déconseillées.

L'utilisation de sondeur et GPS est autorisée.

La pêche se déroule de façon suivante :

Les équipes (2 pêcheurs) pratiquant en barques prospectent de leur embarcation.

Les Float tubes (équipées 2/2) évolueront en action de pêche à une distance maxi de 15m.

Une distance de 20m entre les équipes en action devra être respectée.

Article 3 : programme de la journée.

7h30 : accueil des participants, confirmation des équipages, café.

8h00 : briefing de début de journée, lecture du règlement, distribution des fiches de contrôles.

9h00 – 12h00 : déroulement de la 1ere manche.

12h15-13h45 : repas (2 tickets de sandwiches merguez, saucisse ou lard par participant compris dans l'inscription)

14h00 – 17h00 : déroulement de la seconde manche.

18h00 : proclamation des résultats, remise des prix.

La fiche de contrôle remise à chaque équipage en début de journée, devra être remise impérativement aux commissaires à la fin du concours.

Article 4 : annonce du début et fin de compétitions.

Plusieurs compétitions se déroulant simultanément, le début de la compétition sera signalé par un coup de trompe ou de feu, cela sera annoncé au briefing matinal.

Article 7 : Prises

Les espèces et la pondération comptabilisées seront :

Le sandre (coéf.2) → taille mini 40cm.

La perche (coéf.2) → 18cm.

Le brochet (coéf.2) → 50cm.

Le silure (coéf.1) → 80cm.



Concours carnassier

Le samedi 12 septembre 2015

Sur le plan d'eau les Padoux

1 point / mm, bouche close, queue déployée, multiplié par le coefficient du poisson.

Les commissaires seront seuls habilités à mesurer les prises.

Tout poisson devra être remis à l'eau obligatoirement après contrôle.

Le poisson mort ou en trop mauvais état ne sera pas retenu pour le classement.

Tout transfert de poissons, d'une équipe à l'autre, pendant l'épreuve, entraînera immédiatement la disqualification et l'exclusion du concours des deux équipes, sans remboursement de leurs frais d'inscription.

Article 9 : gratifications.

Les récompenses sur une base de 20 équipes engagées, la totalité des inscriptions étant reversée aux concurrents (moins les 10€ par équipe pour le déjeuner) soit 600€.

Le nombre de points acquis définira le classement, en cas d'égalité de points, l'équipe ayant capturé le moins grand nombre de prise sera classée en avant.

1^{er} prix : 160€

2^e prix : 130€

3^e prix : 100€

4^e prix : 90€

5^e prix : 70€

6^e prix : 50€

De la 7^e à la 20^e place lots de consolation.

Article 10

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler un concours pour des raisons de sécurité. Il sera procédé au remboursement de l'engagement.



Concours carnassier

Le samedi 12 septembre 2015

Sur le plan d'eau les Padoux

Une commission "règlement" mise en place par l'APBD se réserve le droit de trancher tout litige.

Le fait de concourir entraîne le respect du présent règlement. Tout concurrent, passant outre celui-ci ou cherchant à frauder, de quelque manière que ce soit, verra aussitôt son équipage disqualifié et exclu de l'épreuve, sans remboursement de ses frais d'inscription.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident et de vol.

L'inscription signifie l'acceptation du présent règlement

Bulletin d'inscription : concours carnassier.

Pêcheur 1 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Pêcheur 2 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Barque.

float-tube.

(rayer mention inutile)

Les bulletins d'inscriptions sont à envoyer par courrier à (Accompagné du règlement de l'inscription.) :

MAGNIER PATRICK

20A, Chemin de la Corvée

08090 Montcy Notre Dame

Tel :

Fixe → 03 24 56 47 43

Port → 06 59 01 98 95



Concours carnassier

Le samedi 12 septembre 2015
Sur le plan d'eau les Padoux

Plan du site :

